

SEANCE DU JEUDI 12 MAI 2016

L'an deux mil seize, le douze mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT GERMAIN DE LUSIGNAN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Claude MARTIAL, Maire, d'après convocation faite le six mai deux mil seize.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Votants : 14 Pour : 14

Étaient présents 14 MM. Claude MARTIAL – Anne BERNARD – Valérie BROSSARD – Alain GERVAIS – Didier GUIGNARD - Marie-Hélène GENDREAU-BIDAN – Lyslaine HUTHER - Olivier MENERET – Dominique LABORDE – Karen PELLETAN - Bruno LEROUX – Alain PITON – Maria PEREIRA – Raphaël MAISTRE

Absente excusée: Mme GALIDIE Lucette

Secrétaire de séance : Mme Anne BERNARD a été élue à l'unanimité.

I. COMPTES-RENDUS DES PRECEDENTES REUNIONS

Les compte-rendus des deux précédentes réunions de conseil municipal sont adoptés à l'unanimité.

II. TEPOS

Monsieur Mathieu Mansouri, du CRER (Centre Régional des Énergies Renouvelables) présente au conseil les résultats de son étude sur le potentiel photovoltaïque des bâtiments communaux.

Le CRER est une association soutenue par l'Agence de l'environnement et la Région. Le conseil est gratuit grâce à l'adhésion de la CDCHS pour que l'ensemble des communes puissent bénéficier de ses services.

Par ailleurs, le CRER vend aussi de la formation aux professionnels et de l'expertise.

Les projets présentés le sont en « vente totale » : on vend l'électricité produite au lieu de l'autoconsommer. (L'alternative serait de consommer une partie et vendre le reste).

Les panneaux sont garantis 25 ans, l'onduleur 5 ou 10 ans.

La revente de l'électricité se fait sur 20 ans.

Les panneaux sont en aluminium, verre, silicium, métaux (cuivre, zinc, argent) et plastique. 80 % du panneau est recyclable (obligation depuis 2014).

Les cellules sont surtout fabriquées en Allemagne ou en Asie. Il existe un seul constructeur en France. Les produits asiatiques peuvent être très bons comme très mauvais.

Plusieurs catégories de tarifs existent, en fonction de la taille et de la puissance du projet.

3 seuils (sans compter le seuil pour les particuliers):

- 70m² – 9 kWc → 0,2465 €/kWh (estimation du tarif d'achat pour la période du 1er avril au 30 juin 2016)
- 270 m² – 36 kWc → 0,1326 €/kWh (estimation du tarif d'achat pour la période du 1er avril au 30 juin 2016)
- 700 m² – 100 kWc → 0,1263 €/kWh (estimation du tarif d'achat pour la période du 1er avril au 30 juin 2016)

Les bénéfiques doivent être gérés dans un budget annexe. La TVA peut être récupérée sur toute l'installation. Des impôts sur les sociétés sont à payer si les bénéfiques sont trop importants.

Tous les bâtiments sont considérés individuellement et raccordés séparément.

Pour 70m² et 270m², il faut faire des tranchées jusqu'à la limite de propriété.

Pour les projets au delà de 700m², ERDF fait les travaux de tranchées et les refacture.

Des frais de fonctionnement sont à prendre en compte : location du compteur, assurance, contrat de maintenance avec visite annuelle, nettoyage éventuel (décidé en fonction du besoin à chaque visite, qui est moins grand pour les bâtiments publics que pour ceux du secteur agricole).

Compter un ou deux onduleurs par site (ou +) en fonction de la taille du projet.

Monsieur Mansouri nous présente l'étude sur les différents locaux de la commune, et donne son avis pour

chaque lieu :

Bâtiments		Salle polyvalente	Ombrière salle polyvalente	Résidence Polignac Logt A	Résidence Polignac (garage)
Surface de toiture utilisable		434 m	768 m2	75 m2	81 m2
Surface du champ photovoltaïque		257 m2	825 m2	74 m2	75 m2
Puissance installable		36 000 Wc	99 000 Wc	8 910 Wc	9 000 Wc
Estimation de la production annuelle		40300 kWh/an (soit l'équivalent de la consommation de 12 foyers)	112100 kWh/an (soit l'équivalent de la consommation de 32 foyers)	9980 kWh/an (soit l'équivalent de la consommation de 3 foyers)	10190 kWh/an (soit l'équivalent de la consommation de 3 foyers)
Bilan financier	Tarif d'achat²	0,1274 €/kWh	0,1211 €/kWh	0,2426 €/kWh	0,2426 €/kWh
	Investissement HT	71 219 € HT	247 600 € HT	25 561 € HT	25763 € HT
	Aides potentielles FREE	21 600 €	104 670 €	0 €	0 €
	Recette annuelle charges déduites	4 277 €/an	11 529 €/an	1 901 €/an	1 951 €/an
	Temps de retour sur investissement brut	11,6 ans	12,4 ans	13,4 ans	13,2 ans
	Bénéfice brut sur 20 ans	35 926 €	87 643 €	12 469 €	13 264 €
Bilan écologique	Economie de CO₂	7 261 kg/an	20 179 kg/an	1 797 kg/an	1 834 kg/an
	Déchets nucléaires évités	444 g/an	1 233 g/an	110 g/an	112 g/an
Principaux avantages		- Projet écologique - Rentable financièrement - Rénovation de la couverture	- Rentable financièrement - Projet écologique - Aménagement du parking - Possibilité d'inclure des bornes de recharge pour	Projet écologique - Rentable financièrement - Rénovation de la couverture	- Projet écologique - Rentable financièrement - Rénovation de la couverture
Avis du CRER		Favorable	Favorable	Favorable	Favorable
Observations		La toiture sud-est est intéressante. 434 m ²	Soutien possible du FEDER pour environ 50 places de parking dont 2 places équipées d'une borne de recharge pour voiture électrique	La toiture étant neuve on se limiterait à 70 m ² .	La toiture est neuve

Bâtiments		Salle Jean Moulin	Logements Rue du 8 Mai	Château
Surface de toiture utilisable		99 m ²	84 m2	241 m2
Surface du champ photovoltaïque		75 m2	75 m2	166 m2
Puissance installable¹		9 000 Wc	8 990 Wc	30 690 Wc
Estimation de la production annuelle		10190 kWh/an (soit l'équivalent de la consommation de 3 foyers)	9160 kWh/an (soit l'équivalent de la consommation de 3 foyers)	26340 kWh/an (soit l'équivalent de la consommation de 8 foyers)
	Tarif d'achat²	0,2426 €/kWh	0,2426 €/kWh	0,1274 €/kWh
	Investissement HT	25 763 € HT	25 741 € HT	80 531 € HT

Bilan financier	Aides potentielles FREE	0 €	0 €	18 414 €
	Recette annuelle charges déduites	1 951 €/an	1 702 €/an	2 466 €/an
	Temps de retour sur investissement brut	13,2 ans	15,1 ans	25,2 ans
	Bénéfice brut sur 20	13 264 €	8 294 €	-12 795 €
Bilan écologique	Economie de CO₂	1 834 kg/an	1 649 kg/an	4 741 kg/an
	Déchets nucléaires évités	112 g/an	101 g/an	290 g/an
Principaux avantages		- Projet écologique - Rentable financièrement - Rénovation de la couverture	- Projet écologique - Rentable financièrement - Rénovation de la couverture	- Projet écologique - Rénovation de la couverture
Principales contraintes			- Présence d'ombrage causé par le palmier	- Manque de surface - Présence d'ombrage important - Faible pente
Avis du CRER		Favorable	Favorable	Défavorable
Observations		Le toit est intéressant. Il faudra se restreindre pour rester dans les tarifs rentables	Il faudra se restreindre, mais le gain est moins important. Faire une étude avec la partie haute	Le Projet n'est pas intéressant. Pente insuffisante, créneaux trop hauts (font de l'ombre côté sud). Frais de structure supplémentaires à prévoir

Remarque : le prix du matériel baisse, certains prix de l'électricité aussi. L'étude a donc une durée de vie limitée.

Mathieu Mansouri finit son exposé en présentant un autre service mis en place avec la collecte de participation auprès du grand public pour financer les projets.

La résidence Polignac et la salle Jean Moulin l'intéresseraient pour ce genre de financement.

Il n'y a pas de charge ni de gain pour la collectivité, qui laisse simplement la toiture à disposition.

A la fin du contrat, soit la commune conserve l'installation qui continue de fonctionner pour une autoconsommation, soit le CRER retire les panneaux et remet la couverture qu'il y avait avant.

Enfin, il présente la possibilité d'autoconsommer et de revendre le surplus.

Il dit que cela peut être intéressant pour la salle polyvalente (car l'achat d'électricité monte), mais sur les petits projets et les ombrières, cela ne vaut pas le coup (pas de consommation sur les ombrières, et pour les appartements, comme ce sont les locataires qui consomment l'électricité, il faudrait leur revendre et on n'a pas le droit).

Conclusion : Compte tenu des résultats de l'étude qui ne sont pas extraordinaires, il faut prendre le temps de réfléchir.

III. TRAVAUX

1) *Bâtiments*

Les toitures des sanitaires et cuisine de l'école ont été réparées.

Celle du logement « anciennement Afad » 5, avenue de la Libération a été refaite.

2) Voirie

- Samedi 30 avril : 30 tonnes de calcaire ont été déposées sur le chemin de Pons (à la Grand'Vau) par les employés communaux (Georges et Benjamin) avec l'aide de 6 chasseurs et Alain Piton. La matinée de travail s'est terminée par un repas convivial à la maison de la chasse.
- Les peintures des passages piétons et cédez le passage ont été refaites.
- Bernes : le fauchage est en cours.
- Chemin allant du camp d'aviation à Réaux : De nombreux véhicules l'empruntent à vive allure alors qu'il est réservé aux riverains et limité à 30 kms/h. La gendarmerie dit qu'elle ne peut pas verbaliser sans un arrêté. Cet arrêté sera donc pris par le Maire.

3) Sécurisation des abords de l'école

Le projet est toujours à l'étude

IV. AD'AP

Monsieur le Maire présente le dossier d'appel d'offres qui a été adressé aux entreprises.

Les travaux doivent absolument se faire pendant la deuxième quinzaine de juillet (car les salles sont occupées avant et après).

Les travaux sont :

- École - Escaliers : Nez de marche, bandes podotactiles, peinture contremarches et prolongement de la main courante.
- Mairie : Plans inclinés à l'extérieur et à l'intérieur, plus rampe (main courante) pour l'accueil et la salle du conseil. Pose d'une barre de soutien dans les WC.
- Salle Jean Moulin :

Cuisine : changement de la porte

Tisanerie : Suppression du palier d'accès au niveau de la porte gauche avec réfection de la grille du caniveau.

WC : déplacer la cuvette trop près du mur et le lavabo.

- Salle Polyvalente :

-2 places de parking pour PMR : surface d'enrobé noir, signalétique, marquage peinture et bandes podotactiles.

- Intérieur : tablette escamotable à mettre au bar et à l'accueil.

- WC handicapé : ajouter une barre.

- Escalier qui monte à la scène : nez de marche, bandes podotactiles, peinture contremarches et main courante.

V. RESEAU D'EAU POTABLE

3 programmes sont prévus sur Saint-Germain de Lusignan :

- Impasse du moulin, Chez Chaudet, Chemin des Joncs (l'enrobé a été refait en 2009 !), Avenue de la Libération (route départementale) et Chemin du Paradis.

Pour ces 3 derniers secteurs, Monsieur le Maire leur a expressément demandé que les routes ne soient pas trop touchées. Il faudra préférer la pose des canalisations du côté des maisons ou un raccordement par fonçage.

- Le Maigre
- Chez Drouet

VI. ACHAT MATERIEL

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal d'acheter :

- deux râteliers pour parquer les vélos. Ce serait des modèles qui permettent de mettre les cycles «en biais ». Un serait installé dans le chemin piéton (pour les parents qui viennent chercher les enfants

à l'école en vélo), et un près du terrain de basket (pour les enfants).

Le coût est d'environ 125 € TTC chacun ;

- un aspirateur (260 €) pour la salle Jean-Moulin, identique à celui récemment acquis pour la salle polyvalente, car l'actuel ne fonctionne plus correctement ;
- suite à la vérification annuelle, 3 extincteurs de plus de 15 ans qui sont à remplacer ;

Le conseil donne son accord.

VII. PLU

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 123-10, R 123-19, R 123-24 et 25

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 1er Mars 2012 ayant prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU),

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 Juin 2015 ayant arrêté le projet d'élaboration du PLU,

Vu l'arrêté du Maire en date du 18 Décembre 2015 soumettant à enquête publique le projet de PLU arrêté par le Conseil Municipal,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,

Vu les avis des services consultés,

Monsieur le Maire indique quelles sont les modifications apportées lors de la Commission du 14 avril au projet de Plan Local d'Urbanisme suite aux observations formulées pendant l'enquête publique et aux avis des Personnes Publiques Associées.

Considérant que le PLU, tel qu'il est présenté aux conseillers est prêt à être approuvé, conformément aux articles susvisés du Code de l'Urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- décide d'approuver le PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération,

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La présente décision deviendra exécutoire :

- dans le délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au contenu du PLU, ou dans le cas contraire, à compter de la prise en compte de ces modifications ;
- après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

Le dossier de plan local d'urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public à la Mairie de Saint Germain de Lusignan aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture, conformément à l'article L 123.10 du Code de l'Urbanisme.

VIII. COMPTE RENDU DES RÉUNIONS

1) *Produits Phytosanitaires*

Le 27 avril, réunion sur la réglementation de l'usage des produits phytosanitaires autour des établissements sensibles organisée par la Préfecture (DDTM). Le Campus des métiers et le Renaudin sont concernés car il y a des vignes autour.

2) Visites de Sécurité

- Alain Piton a assisté à la visite de sécurité du Renaudin, du Campus des métiers et de la Salle Jean Moulin. Pas d'opposition à la poursuite des activités des Établissements.
- Claude Martial était à la visite de sécurité de l'école Jules Ferry. Quelques petits aménagements sont à réaliser sans conséquence pour le maintien de l'ouverture du groupe scolaire.

3) Football Club

Une partie des joueurs de l'ESAT représenteront la France au Tournoi de Rome.

4) Lycée le Renaudin

Effectif : 149 élèves (153 en 2015). Internes : 44% .

5) Conseil Communautaire

La CDCHS rachète les locaux de la Wesper (à Pons) pour 200 000 euros dans le but de créer un hôtel d'entreprise. Elle vend par ailleurs un bâtiment pour 145 000 euros.

Coût de l'aménagement du Labyrinthe de Montendre : 4 millions d'euros (+ 900 000 € d'étude)

6) AG du SDEER (Syndicat Départemental d'Électricité et d'Équipement Rural)

Vote des documents budgétaires.

Les éclairages avec des LED fonctionnent de mieux en mieux. (=25% du département)

Compteurs Linky : En Charente Maritime, ces compteurs sont prévus pour 2021.

469 communes sont adhérentes, sur les 472 que compte notre Département.

7) Comité des Fêtes

Anne Bernard a assisté à la réunion du comité des fêtes. Elle informe :

- d'un concert organisé le mardi 17 mai à la salle polyvalente avec un orchestre de jeunes du Québec par l'association Arts et Spectacles avec le soutien logistique du comité des fêtes.
- de la brocante le dimanche 22 mai.
- de la soirée des voisins le vendredi 10 juin.

IX. QUESTIONS DIVERSES

1) Aide parlementaire

Daniel Laurent a confirmé les 5000 euros d'aide parlementaire pour notre commune. Il faut cependant attendre la lettre officielle du ministère pour commencer les travaux.

2) Taxis Mouettes

Le Conseil Départemental nous a adressé le compte-rendu de l'utilisation du service des Taxis Mouettes en 2015. Il y a eu 681 déplacements sur le canton de Jonzac soit 68 de plus qu'en 2014. 50 % des utilisateurs sont des bénéficiaires de la carte solidarité transport.

La séance est levée à Minuit.

